



Conseil général de Giez
**Commission de gestion-
finances (CoGeFi)**

Rapport

Préavis municipal : No 2022/10

Relatif à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 134'658 au préavis no 2019/26 concernant l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers dans le quartier « En Pierre »

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

Lors de la séance du mardi 13 juin dernier, la commission de gestion-finances (CoGeFi) toujours en présence de Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Eric Cottens, Christian Duvoisin, Daniel Hess et Peter Schwegler, s'est finalement penchée sur le préavis 2022/10, relatif à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 134'658 au préavis no 2019/26 concernant l'assainissement des réseaux souterrains et aménagements routiers dans le quartier « En Pierre »

Elle remercie Monsieur Hervé Kemmling, Conseiller Municipal en charge du dicastère, Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances, Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic, pour leur participation à cette séance.

Le préavis a été remis dans le délai prévu par le règlement communal.

La Commission a examiné cette demande de crédit complémentaire sur la base des informations partagées dans le préavis de ce jour, mais également sur la base du préavis Municipal 2019/26 ainsi que sur le rapport de la Commission de finances rédigés à l'époque.

Sur le fond, cette demande n'est pas une surprise en soi compte-tenu de certaines lacunes relevées lors de l'étude et de l'établissement du budget en 2019, à savoir des plans de références au stade « d'avant-projet » et comportant des erreurs manifestes, la méconnaissance de spécificités du terrain (mais connues par les habitants du quartier).

D'autre part les informations concernant un dépassement avaient déjà été partagées par la Municipalité lors du Conseil de décembre 2021.

Dans les faits, le dépassement financier est quand même significatif étant donné que l'on utilise finalement la totalité de la réserve pour imprévu initiale de CHF 117'000, à laquelle on rajoute le dépassement actuel de CHF 134'658, soit au total 18% de

majoration par rapport aux devis collectés pour l'établissement de la demande de crédit présentée au Conseil général en 2019.

La Commission prend note des justificatifs documentés dans la section II du préavis ainsi que des informations complémentaires fournies par Monsieur Kemmling et ne peut que les approuver.

La gestion de ce projet nous amène toutefois à émettre les recommandations suivantes :

- La gestion de projets de cette importance semble difficilement compatible avec la structure politique des petites et moyennes Communes qui ne disposent pas de bureau technique ou de Conseiller Municipaux spécialisés dans le domaine. Les projets de ces dernières années nous l'ont démontré.

Comment y remédier ? nous n'avons pas la science infuse, mais le respect des différentes phases d'un projet (établissement d'un cahier des charges, offres soumises par des tiers (y compris pour le rôle du bureau d'ingénieur), adjudications, coordination, suivi des travaux/budgets sur des chiffres entendus (hors taxe ou TVA incluse), participation des ingénieurs aux différentes séances avec les autorités/maitres d'état) le tout en respectant les rôles et responsabilités de chacun paraît essentiel. Nous rappelons qu'à la base, la Municipalité n'avait pas souhaité l'établissement d'un cahier des charges pour le bureau d'ingénieurs, jugé non nécessaire par le bureau qui était en relation avec la Commune.

D'autre part, en amont du projet, il nous paraît important de soigner le message donné au bureau d'ingénieurs mandaté pour l'établissement du cahier des charges et du budget. En effet, une demande qui se résume par « faire au moins cher » a de très grandes chances d'aboutir à une solution mal soignée (le bon marché est souvent trop cher) qui ne correspond finalement pas aux besoins techniques.

Ensuite, il serait souhaitable d'utiliser les compétences locales, que ce soient les habitants des quartiers, ou les compétences professionnelles ou expériences des citoyens (comme proposé pour l'aménagement de la parcelle 54). Cela permettrait le partage des forces existantes, de réduire nos faiblesses respectives, donc d'améliorer l'efficacité et le temps que chacun consacre aux projets de la Commune.

Mandater un bureau d'ingénieur tiers ou un ancien professionnel disposant du temps nécessaire pour suivre l'avancement des travaux peut paraître une solution coûteuse, mais finalement, elle peut permettre à chacun de s'y retrouver et peut s'avérer finalement moins onéreuse.

Ce ne sont ici que des recommandations que nous mettons à la disposition de la Municipalité, mais nous sommes d'avis que celles-ci permettraient la transparence, la collaboration et globalement une meilleure efficacité dans la gestion de ce genre de projets dans le futur.

S'agissant du présent préavis, nous avons demandé à la Municipalité de suivre les points suivants :

- Faut-il établir des servitudes pour les infrastructures/constructions réalisées par la Commune sur des terrains privés
- La hauteur et l'ajustement des lampadaires si nécessaire après confirmation avec le voyer.
- S'assurer de la réception et de la conservation des réponses écrites à des questions soumises (entre la Commune, le bureau d'ingénieurs, les tiers)
- Le suivi de la réception des subventions de l'ECA pour les travaux concernant l'eau sous pression.

Nous remercions Messieurs Kemmling, Jeannin et Milliet pour les informations complémentaires et les réponses apportées à nos questions lors de cette séance.

Sur la base de ce qui précède la CoGeFi, à l'unanimité vous propose d'accepter les conclusions du préavis qui vous est présenté, à savoir :

1. D'accorder le crédit d'investissement complémentaire de CHF 134'658 pour l'assainissement des réseaux souterrains et aménagement routiers dans le quartier « En Pierre »
2. De financer ce dépassement par un emprunt aux meilleures conditions du moment et/ou par les liquidités courantes.

Fait à Giez, le 14 juin 2022



Pour la CoGeFi, le rapporteur

Daniel Hess